



ARRÊTE MUNICIPAL du 19 JUILLET 2024

Circulation interdite
Du 13 au 21 rue des Reucy

Le Maire de la commune de LE MENIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et R 2213-1,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-26, R 411-28,

Considérant que les travaux prévus, (réparation canalisation d'eau), nécessitent, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation,

ARRÊTE

- Article 1 :** La circulation sera interdite à compter du vendredi 19 juillet 2024 et jusqu'à la fin des travaux, du 13 au 21 rue des Reucy.
- Article 2 :** Les panneaux de signalisation seront mis en place par les soins de commune, chargée des travaux.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie du THILLOT. Il sera affiché en Mairie et diffusé dans la presse locale.

LE MENIL, le 19 juillet 2024
Le Maire,
Jean-François VIRY

